

Société à responsabilité limitée 2XAVENTURES

Au capital de 10 000 EUROS

Siège social : SAUVETERRE DE BEARN

SIREN : 51055644200018 RCS PAU

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 18 Novembre 2025

Le 18 NOVEMBRE 2025, 08h30.

Les associés de la société 2X AVENTURES S.A.R.L. au capital social de 10.000 EUROS enregistré au RCS de Pau sous le numéro 51055644200018 ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par les gérants.

Associés présents :

Madame Aline Tornare, 222 Rue Maubourguet – 40300 Sorde l'Abbaye

Monsieur Arnould Couvelaère, 222 Rue Maubourguet – 40300 Sorde l'Abbaye

Associés représentés :

Madame Aline TORNARE préside l'assemblée. Elle constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 4 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- l'avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 03 Novembre 2025.
- le bilan financier clôturé le 31/03/2025

Constataction de la perte

L'Assemblée prend acte de la lecture des comptes annuels clos au 31/03/2025, lesquels font apparaître une perte ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 223-42 (SARL) du Code de commerce.

Décision

L'Assemblée Générale décide de **ne pas dissoudre la société** et de poursuivre l'activité, malgré la perte de la moitié du capital social.

L'assemblée adopte cette résolution par 4voix pour sur un total de 4 voix.

Publication

L'Assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les formalités de publication au journal d'annonces légales et le dépôt du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce compétent.

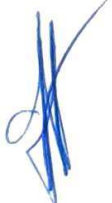
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 09h00

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Sorde l'Abbaye le 18 NOVEMBRE 2025.

Signatures des personnes présentes ou des représentants mandatés

Aline TORNARE
Certifié Conforme



Certifié Conforme Arnould Couvelaère
